



## Règlement du tournoi de basket-ball inter-unités de la garnison de Petawawa – Mise à jour : MARS 2026

*PSP Petawawa Military Sports, conformément aux politiques sportives nationales des Forces armées canadiennes (FAC) et au [règlement](#) actuel [de la FIBA](#), est tenu de rédiger et de modifier les statuts et règlements locaux avant le début de la saison afin de répondre aux exigences de la programmation locale. Vous trouverez ci-dessous une présentation détaillée et les modifications apportées aux règlements pour la saison 2025-2026.*

### **Rappels concernant les installations de Dundonald Hall (IMPORTANT POUR TOUS LES PARTICIPANTS)**

1. Présentez-vous 5 à 10 minutes avant le début de votre match. Notre installation peut être très fréquentée en soirée par des membres de la communauté venus s'entraîner, des membres pratiquant d'autres sports intra-universitaires et des membres de la communauté utilisant la piscine.
2. Veuillez arriver avec votre carte d'identité militaire à portée de main pour la présenter au personnel de la réception. La tenue d'entraînement de votre unité **ne** constitue **PAS** une pièce d'identité valide.
3. Pour les compétitions inter-équipes organisées au gymnase STAGS (basket-ball et volley-ball), de nombreux bancs sont mis à la disposition des équipes. Veuillez vous assurer, une fois que vous avez quitté les lieux, de remettre l'espace en l'état où vous l'avez trouvé.

### **RÈGLES**

1. Les matchs se dérouleront conformément au [règlement](#) actuel [de la FIBA](#).
2. Les statuts et le règlement intérieur s'ajoutent aux règles existantes de la FIBA. En cas de conflit, les statuts et le règlement intérieur prévaudront. La FIBA ne s'appliquera pas dans les cas suivants :
  - a. Un joueur sera exclu du match en cours s'il a reçu deux fautes techniques.
  - b. Le chronomètre de tir sera réglé sur 24 secondes.
  - c. Les suspensions seront prononcées conformément aux [procédures disciplinaires et de suspension de la CAF](#).
  - d. Un joueur est exclu du match après avoir commis sa cinquième faute.
  - e. Chaque équipe ne peut avoir qu'un seul capitaine. Ce joueur doit être désigné sur la feuille de match et sera le seul autorisé à s'adresser à l'arbitre.
  - f. La règle du bonus s'applique lorsqu'une équipe a accumulé 10 fautes par mi-temps ; dès la 10e faute, le bonus est en vigueur. Lors d'un bonus dans les 2 dernières minutes d'un match où les équipes sont à moins de 10 points l'une de l'autre, une faute entraînera l'arrêt du chronomètre.





## MATCHS

1. Tous les matchs se composent de deux périodes de vingt minutes en temps réel. Le chronomètre ne sera arrêté que pour les raisons suivantes :
  - a. Au cours des deux dernières minutes de chaque mi-temps, lorsque l'écart entre les deux équipes est inférieur à 10 points ;
  - b. lorsqu'un temps mort est demandé ; ou
  - c. À la discrétion des arbitres.
2. La prolongation durera 3 minutes en temps réel – si le match est toujours à égalité, il se terminera sur un match nul.
  - a. **Pendant les éliminatoires, la prolongation durera 5 minutes en temps réel!** Le chronomètre sera arrêté pendant la dernière minute de jeu.
3. La pause à la mi-temps sera de trois minutes.
4. Chaque équipe aura droit à un temps mort de trente secondes par mi-temps. Une fois le temps mort demandé, le chronomètre ne redémarrera pas tant que le ballon ne sera pas en jeu.
5. Les points seront attribués comme suit :
  - a. Deux (2) points seront attribués pour une victoire, zéro (0) point pour une défaite. Le classement de la ligue pour le tirage au sort des séries éliminatoires sera calculé sur la base du pourcentage de points accumulés, avec un minimum de 50 % + 1 des matchs disputés.
  - b. En cas d'égalité, la préférence sera donnée à l'équipe qui a remporté le dernier match entre les deux équipes.

## CALENDRIERS

1. Tous les calendriers sont désormais disponibles sur notre [NOUVEAU site web inter-unités](#).
  - a. Le règlement, les calendriers, les résultats, les classements et bien plus encore sont disponibles sur le nouveau site web.
2. Les matchs de la saison régulière se dérouleront comme suit : **à déterminer.**
  - a. Les horaires pourraient changer en fonction du nombre d'équipes inscrites pour la saison.
3. Aucun match ne sera disputé les jours fériés tels que la Journée de la famille, la Saint-Valentin et les vacances de mars.
  - a. Si d'autres jours fériés devaient être ajoutés, nous modifierons le calendrier en conséquence.
4. Compte tenu du rythme opérationnel des unités principales et secondaires au sein de la 4e Division de soutien logistique de la Défense (4CDSB) de la garnison de Petawawa et du 2e Groupe de brigade de combat (2 CMBG), les matchs annulés ou manqués pendant la saison régulière ou les séries éliminatoires ne seront pas reprogrammés.





### **SUSPENSIONS ET PROCÉDURES DISCIPLINAIRES - \*NOUVEAU\***

1. Toutes les suspensions et procédures disciplinaires seront appliquées conformément au chapitre 5 du [Règlement sportif des FAC](#).
2. Lorsqu'une suspension est prononcée, l'officier des sports du membre et la chaîne de commandement en seront informés.
3. La suspension est enregistrée dans la base de données nationale des suspensions sportives des FAC.

### **ANNULATIONS ET PRÉSENCE**

1. Toutes les équipes sont tenues de participer aux matchs prévus dans le cadre de la saison inter-unités.
2. Une équipe ne peut annuler un match que pour des raisons **OPÉRATIONNELLES** (entraînement et exercices).
3. Un préavis de 48 heures **DOIT** être donné au Département des sports militaires, faute de quoi l'équipe qui ne se présentera pas se verra infliger une défaite par forfait.

### **POLITIQUE DES 3 AVERTISSEMENTS**

1. Il est inacceptable de ne pas se présenter ou de ne pas participer aux compétitions inter-unités sans avoir donné de préavis d'annulation.
  - a. 1er avertissement – Un e-mail est envoyé à l'OPI et au responsable des sports
  - b. Avertissement n° 2 – Un courriel est envoyé à la chaîne de commandement de l'unité, au responsable sportif et à l'OPI
  - c. 3e avertissement – L'unité est exclue de la ligue inter-unités pour toute la saison et toutes les personnes mentionnées ci-dessus en sont informées.

### **PROTESTATIONS**

1. Aucune réclamation ne sera acceptée concernant les décisions prises par l'arbitre.
2. Toutes les réclamations doivent respecter le format ci-dessous :
  - a. Les réclamations doivent être déposées auprès de l'arbitre du match et consignées sur la feuille de match avant la fin de celui-ci.
    - i. Si une équipe ne dépose pas de réclamation auprès de l'arbitre et ne la fait pas consigner sur la feuille de match, le président ne tiendra pas compte de cette réclamation.
  - b. L'équipe qui conteste le match doit présenter ses réclamations par écrit au coordinateur sportif militaire dans les 24 heures suivant l'incident.
  - c. Si le temps le permet, le coordinateur sportif convoquera le comité des réclamations afin de régler l'incident avant le prochain match prévu. Dans tous les autres cas, le coordinateur sportif rendra une décision.
  - d. Si l'équipe n'est pas satisfaite de la décision rendue, son responsable sportif peut faire appel auprès du coordinateur sportif militaire, qui contactera alors le responsable sportif de la garnison et le commandant de la base pour déterminer la suite à donner.





### COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

1. La liste des joueurs doit être remise au Département des sports militaires avant le premier match de la saison.
2. Les listes peuvent être modifiées si nécessaire. Les joueurs **DOIVENT** figurer sur la liste soumise au Département des sports militaires avant de pouvoir disputer leur premier match.
3. Il n'y a pas de nombre maximum de joueurs qu'une équipe peut recruter, mais pas plus de 15 joueurs, y compris l'entraîneur, peuvent être alignés et inscrits sur la liste pour chaque match.
4. Un minimum de 4 joueurs est requis pour que le match puisse commencer. Si l'équipe ne présente pas 4 joueurs à l'heure prévue pour le début du match, elle perdra le premier set. Un délai de grâce de dix minutes sera accordé.
5. Un **maximum de deux (2) joueurs peut être emprunté à l'équipe adverse**, à condition que les deux capitaines s'accordent sur ce point au début de la partie et que cela soit noté sur la feuille de match avant le début de la partie.
  - a. Les joueurs participant à la partie précédant ou suivant la partie en cours ne sont autorisés à jouer que si les capitaines des deux équipes en conviennent au début de la partie et si cela est noté sur la feuille de match avant le début de la partie.
  - b. Le non-respect de ces dispositions peut entraîner la perte du match.
6. Toutes les sélections **doivent impérativement** passer par le service des sports militaires. Une équipe et/ou un joueur ne peuvent pas choisir leur lieu de jeu.
7. Seuls les joueurs et le personnel participant au match en cours sont autorisés à s'asseoir sur le banc des joueurs – les enfants n'y ont pas accès.

### ÉQUIPEMENT

1. Tout l'équipement de basket-ball inter-unités sera disponible via le casier des sports d'hiver inter-unités (cage à la réception).
  - a. Les ballons de basket, les feuilles de match, les maillots d'entraînement et le chronomètre seront conservés dans la cage pendant toute la saison.
  - b. Veuillez noter les équipements empruntés sur le bloc-notes situé près de la cage. Cela nous permettra de suivre leur utilisation et de planifier leur nettoyage.
2. Il incombe aux équipes participant au championnat de basket-ball inter-équipes d'installer et de démonter tout le matériel nécessaire au chronométrage et de veiller à ce que ce matériel soit remis en place tel qu'il a été trouvé. Cela comprend les bancs et les poubelles.

### ADMISSIBILITÉ

1. Un joueur doit jouer pour l'unité à laquelle il est affecté ou rattaché au moment du match, y compris les play-offs ; toutefois, un joueur peut terminer la saison avec l'équipe





il l'a commencée, à condition que la procédure de dérogation soit respectée et que les deux responsables de l'équipe (OPI) soient d'accord.

2. Un joueur **ne** peut **PAS** être « emprunté » par une unité ou un groupe d'unités auquel il est affecté ou rattaché, sauf si une dérogation a été accordée ou est expressément autorisée par le comité de la Ligue. Les formulaires de dérogation sont disponibles auprès du département des sports militaires. Les dérogations sont valables pour une saison et ne peuvent être révoquées par l'équipe qui les a délivrées.
3. Un joueur est autorisé à participer à autant d'équipes sportives inter-unités (exception : une seule équipe de hockey, sauf s'il s'agit d'un joueur GRN issu de l'OT/Femmes) que son unité ou son groupe d'unités à laquelle il appartient en a formé. Ce joueur est également autorisé à jouer pour l'équipe représentative de la garnison. Chaque commandant d'unité dispose d'une autorité exclusive et absolue sur le nombre et le niveau des sports auxquels un joueur de son unité peut participer.
4. Tout entraînement ayant lieu en dehors des créneaux horaires alloués aux compétitions inter-unités n'est pas considéré comme faisant partie du programme inter-unités.

#### **OFFICIELS**

1. Le département des sports militaires, en collaboration avec le responsable du fitness et des sports, désignera l'arbitre en chef et l'équipe d'arbitrage de la ligue.
2. L'arbitre en chef sélectionnera l'équipe d'arbitrage pour les matchs.
3. Tous les arbitres doivent faire partie du programme de mentorat des sports militaires ou être titulaires d'une qualification FIBA en cours de validité.

#### **PLAY-OFFS**

1. **Toutes les équipes seront éligibles pour les play-offs, sauf si elles n'ont pas disputé 50 % + 1 des matchs de la saison régulière. Elles ne seront pas classées au classement, mais participeront aux play-offs.**
2. Le classement de la ligue sera communiqué pour confirmer le classement final, avant que le calendrier des play-offs ne soit envoyé. Le classement sera mis à jour chaque semaine sur le [site web inter-unités](#).
3. Toutes les équipes doivent soumettre leur liste de joueurs **pour les séries éliminatoires** au moins une semaine avant leur premier match de séries. **Tous les joueurs figurant sur cette liste doivent avoir disputé au moins deux matchs de la saison régulière et leur nom doit apparaître sur deux feuilles de match de la saison régulière.**
4. La saison s'achèvera avant les vacances de mars.
5. Les séries éliminatoires n'auront pas lieu si 50 % des équipes de la ligue sont affectées par le rythme opérationnel.





#### RÉCOMPENSES

1. Un trophée et une bannière seront remis à l'équipe vainqueur du championnat général en fonction des résultats des matchs des séries éliminatoires.
  - a. Le trophée restera à la DDH, tandis que la bannière sera conservée par l'unité gagnante et exposée dans ses locaux.
  
2. En l'absence de barrages, le titre de champion sera attribué à l'équipe ayant accumulé le plus grand nombre de points au cours de la saison régulière. Le département des sports militaires conservera le trophée exposé au DDH.

#### Soumis par :

*Jessica Crouch*

Jessica Crouch  
Coordinatrice des sports  
militaires [Jessica.Crouch@forces.  
gc.ca](mailto:Jessica.Crouch@forces.gc.ca) Local : 677-7176  
Octobre 2025

*Alaric Leskie*

Alaric Leskie  
Assistant sportif  
militaire [Alaric.Leskie@forces.g  
c.ca](mailto:Alaric.Leskie@forces.gc.ca) Local : 677-4782  
Octobre 2025

#### Approuvé par :

Jesse Cassista  
Président du basket-ball inter-unités  
Coordonnateur de la condition physique  
Entraîneur de basket-ball de la garnison de Petawawa

*Jesse Cassista*

